

UNE COLLEGUE ASSISTANTE SOCIALE MISE EN GARDE A VUE

lundi 6 août 2007

Le 16 Juillet 2007, Catherine BERNARD Assistante Sociale à Solidarité Femmes à Belfort, a été contactée sur son lieu de travail par la Police aux Frontières. Elle a été appelée à se présenter le 17 Juillet 2007, pour clarifier la situation d'une femme immigrée victime de violences conjugales, qu'elle a rencontrée dans l'exercice normal de ses missions professionnelles (accueil, accompagnement, aide auprès de personnes victimes de violences conjugales). Convoquée dans le cadre de l'instruction, elle se retrouve placée en garde à vue et elle découvre qu'elle est mise en cause pour le motif « d'aide au séjour irrégulier ».

Les Associations de la Maison Départementale des Femmes « Louise WEISS » : Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille, Pluri'elles et Femmes Actives s'associent et soutiennent Solidarité Femmes, estimant qu'il est inconcevable et inacceptable de voir ainsi une salariée se retrouver dans une telle situation de mise en accusation. Intervenant depuis toujours aux côtés des personnes les plus en difficultés pour faire reconnaître leurs droits, nous souhaitons que tout professionnel, travaillant dans le champ de l'action sociale puisse être protégé de tels agissements. Par ailleurs, la loi du 26 novembre 2003 précise qu'« une personne qui agit afin de répondre à un danger grave et imminent menaçant la vie ou l'intégrité physique de l'étranger ne peut pas être condamnée pour aide au séjour irrégulier d'un étranger ».

Nous demandons aux employeurs publics et privés du secteur sanitaire et social, d'intervenir auprès du Ministère de la Justice et du Ministre de l'Intérieur pour que de tels faits ne puissent plus se répéter.

Nous ne voulons plus que d'autres professionnels du social, de la santé, de l'éducation, de la justice, recevant une personne de nationalité étrangère, puisse subir le même sort que Catherine BERNARD assistante sociale ; ou Olivier PIRA éducateur spécialisé à Lille dont nous apprenons qu'il a vécu en 2004, une situation similaire dans l'exercice de sa profession auprès de jeunes mineurs et majeurs en difficultés.

Comme il le souligne : « Il ne manque pas d'assistantes sociales de circonscription ou hospitalières, d'éducatrices, d'infirmiers... qui sont quotidiennement en contact avec des populations étrangères, en situation irrégulière ou non qui demandent aide, assistance ou conseil aux services sociaux ou sanitaires ou accueillis en centre d'hébergement. Si le seul fait de recevoir, conseiller, accompagner ou soigner ces personnes implique potentiellement gardes à vues et mises en causes, alors ce serait un pas supplémentaire dans la négation des libertés publiques, vers l'état pénal qui fait perdre tout son sens à un travail social fondé sur le respect des personnes et de leur dignité ».

Les militantes, les professionnelles des Associations de la Maison Départementale des femmes « Louise WEISS » affirment leur volonté d'accueillir, d'aider, d'assister, de protéger toutes les personnes victimes de violences quelque soit leur statut juridique ou administratif.

Nous revendiquons donc le droit à tout être humain d'être respecté et de bénéficier d'une protection de son intégrité physique et morale. Le système actuel ne prend pas suffisamment en compte leur situation et les conséquences en cas de retour dans leur pays ; ce qui constitue pour nous une violation des droits humains et des valeurs républicaines de notre pays.

SOLIDARITE FEMMES

23 rue de Mulhouse

90000 BELFORT

03 84 28 99 09

Maison Départementale des Femmes « Louise WEISS »

C.I.D.F.F. Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles 03.84.28.00.24 FEMMES
ACTIVES

03.84.22.08.08 PLURI'ELLES Entreprise d'Insertion

03.84.54.09.75 SOLIDARITE FEMMES

03.84.28.99.09

23 rue de Mulhouse - 90000 BELFORT

[anne dutilleux](#)